

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 04 Octobre 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 septembre 2021	28 septembre 2021
23	19	20		

Délibération n° 04102021-059 : Création d'un poste ATSEM Principal de 1^{ère} classe.

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 04 octobre** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Martine LLEU, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT (arrivé à 20h10), Sébastien SANTOLINI (arrivé à 20h05), Jean-Yves BOUCARD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents non représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine YVON (donne pouvoir à Colette PARONNAUD)
Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du recrutement d'une Agent Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM) principale 1ère classe en septembre dernier. La commune n'ayant pas de poste ATSEM principal 1ère classe ouvert mais seulement de 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, il convient d'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Décide** la création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet à 29h45 (soit 29.75/35ème) à compter du 1^{er} décembre 2021 pour :
 - Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 3 ans) ;
 - Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité ;
 - Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés ;
 - Participer à la surveillance et à l'accompagnement des temps périscolaires.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade de 1ère classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ATSEM. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de 1ère classe.

- **Décide** de modifier ainsi le tableau des emplois :

ATSEM principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 - 200080091-- 2021 1004
--04102021--059--DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/10/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 05 Octobre 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.

